



Mon enfant de 9 ans, toute seule toute la journée

Par **michelle07**, le **22/04/2011** à **16:44**

Bonjour,
Ma fille de 9 ans vient de m'apprendre que pendant sa dernière semaine de vacances, elle sera seule toute la journée, même à midi. Je reprends mardi le travail (après un congé parental) et ne peut me libérer.
Je trouve que le papa manque complètement de bon sens, que puis-je faire? Nous sommes séparé à l'amiable, sans décision de justice, le père ayant la garde la semaine.
Merci pour vos réponses rapides.

Par **mimi493**, le **22/04/2011** à **18:21**

Ne pas faire valider votre accord, quelle monstrueuse erreur. Et si le père décide que vous ne l'aurez plus le WE, vous devrez attendre le jugement pour revoir votre enfant.
Vous en discutez avec le père, mais comme de votre côté, vous ne pouvez pas assumer non plus, quelle solution ?

Par **michelle07**, le **22/04/2011** à **18:51**

De quel accord parlez-vous? Je n'ai jamais rien signé et lui non plus. Il m'a déjà menacé de ne plus me laisser ma fille car j'avais déjà eu un problème avec lui et son mode d'éducation (laisser ma fille seule sans que je le sache) et je pensais que le JAF était la seule solution de recours. y'en a t-il une autre?? Parceque l'avocate que j'avais me disait que ça serait difficile de cumuler des preuves etc.. j'ai laissé tomber la procédure, elle m'a dégoûtée. Pour cette

semaine, on a trouvé une solution de dernière minute et il faut que j'appelle le papa. Ce qui m'écoeure c'est qu'il fasse ça, dans mon dos...Je serais impitoyable et je n'aimerais pas autant ma fille que je laisserais faire et appellerais les services sociaux...

Par **mimi493**, le **22/04/2011 à 18:59**

Il y a un accord de fait, mais vous ne l'avez pas fait validé chez le JAF. Puisque l'enfant vit avec le père la semaine, on peut facilement en déduire qu'elle a sa résidence habituelle chez le père, et que vous n'avez qu'un DVH le WE. Il peut donc, à tout moment, refuser que vous preniez l'enfant le WE et vous devrez attendre plusieurs mois pour avoir la décision du JAF.
Quelle adresse a l'école, son médecin etc. ?
Qui la déclare à charge ?
Quelle est l'adresse sur sa CNI si elle en a une ?
En d'autres termes, vous avez quoi comme papiers pour dire que votre enfant réside chez vous habituellement ?

Par **michelle07**, le **23/04/2011 à 08:58**

Bonjour,
Je crois que vous n'avez pas compris: le père en a la garde la semaine et je vis à 1/2 heures de route, donc il est évident que tous les papiers le déclarent comme représentant légal, d'autant qu'il touche une allocation père isolé. Je n'ai aucun papier qui dit que mon enfant vit chez moi les weekend et vacances, la résidence n'est pas alternée. Je ne vois pas comment il pourrait en être autrement, je vis à 1/2 heures de chez le papa. Pourquoi me posez-vous ces questions? Pensez-vous que je doive faire des démarches maintenant? Si oui lesquelles? J'ai peur que tout ça inquiètent le père et que du coup il demande un droit de visite uniquement un we sur 2, ce qui se fait lors des procédures habituelles. La seule évocation de régulariser la situation envenime les choses avec lui et il menace à chaque fois de m'en retirer la garde. Il a beaucoup de points forts, il la garde la semaine depuis 7 ans maintenant, le motif de notre séparation est que je suis partie pour quelqu'un d'autres. Il a déjà rencontré une AS qui lui a dit qu'à tout moment il peut dire qu'il y a abandon de domicile etc... etc... Bref, moins je fais d'émules, mieux cela se passera.

Par **rosee**, le **10/11/2011 à 21:25**

bonjour,
je ne sais pas où tu en es mais j'espère que la situation ne s'est pas "aggravée". en tout état de cause, n'espère pas être aidée par les travailleurs sociaux y compris ceux de la protection de la jeunesse ni par un jaf et je parle en connaissance de cause.....
mon mari avait l'habitude de laisser seul à la maison mon bébé pour aller chercher les enfants à midi et le soir à l'école. il descolarisait même la cadette de 3 ans les après midi pour la laisser ensuite seule avec mon bébé de 9 mois gouter ,l'une attachée dans sa chaise haute et l'autre gentiment à table, tout cela pour aller chercher tranquillement l'ainée à l'école . il a même laissé seul le bébé lors de l'audience avec le jaf pour l'onc (fait constaté par le jaf).
le rapport psycho social rendu atteste de cet état de fait et confirme qu'il ne perçoit pas, malgré leurs alertes, le caractère dangereux de laisser seuls de si jeunes enfants... j'ai également des témoignages de parents d'élèves qui attestent de tout cela et la conclusion est: père tout à fait capable d'exercer un dvh complet et malgré 2 passages devant le jaf (dont un a eu un

culot monstre, non seulement il n'a pas pris en compte les preuves mises au dossier mais il est allé jusqu'à mentir en disant que cela ne s'était produit qu'une seule fois!!!), je n'ai pas réussi à faire supprimer le droit d'hébergement..... et donc il arrive toujours à mes 3 enfants de se retrouver tout seuls lorsqu'ils sont avec leur père.....

Par **michelle07**, le **11/11/2011 à 10:12**

Je suis choquée par ce que je viens de lire et suis étonnée que la situation soit restée ainsi pour vous. Avez vous porté plainte? Pour moi laisser un enfant seul de 9 mois est de la maltraitance... Qu'en est-il des suites psychologiques que cela va provoquer? A votre place, je réentamerais une nouvelle procédure..Cela doit être terriblement dur pour vous de savoir vos enfants livrés à eux-même.rnDe mon côté, j'ai exprimé de façon très diplomate à mon ex concubin que je ne souhaitais pas que ma fille reste seule, chose curieuse il l'a très bien pris, du coup on essaie de s'arranger au mieux afin que cela ne se produise pas, pour l'instant pas de problème, de plus, j'interroge régulièrement ma fille sur son emploi du temps afin de m'assurer tant bien que mal qu'elle ne reste pas seule. Pourvu que ça dure...Nous sommes tellement démunies face à ce genre d'incidents, qui visiblement, sont des faits répandus. Et après on s'étonne que les enfants tournent mal...

Par **rosee**, le **11/11/2011 à 11:09**

je suis contente pour vous que cela se soit arrangée. en ce qui me concerne, j'ai même demandé aux assistants sociaux de là où je réside de venir constater par eux même que le bébé restait seul à la maison régulièrement et ils ont refusé de se déplacer parce que j'étais en cours de divorce !!!!rnEn fait, je m'aperçois que les enfants ne sont en fait perçus que comme des jouets à l'entière disposition des desideratas des papas!!!* qui ont tous les droits sur eux, et quand ils veulent les exercer, la justice les "survalorise" systématiquement. j'ai même lus plusieurs décisions de jaf qui ont retiré immédiatement la garde des enfants à leur mère parce qu'elles leur avait porté à connaissance des mauvais traitements sur enfants, y compris lorsque ces derniers le disent également au juge (principe systématique d'application du sap); alors on met en prison la mère qui défend son enfant en le donnant pas à son père qui a eu des agressions sexuelles dessus et on le lui confie en garde exclusive . il y a quelques associations et même des adhérents magistrats qui dénoncent cette situation..... mais pour l'instant pas de résultat.rnpour moi, lorsque je l'ai signalé au jaf, il en a déduit que je voulais contrôler la place du père et que je voulais l'empêcher de voir ses enfants. j'ai donc été condamnée à lui verser 400€ pour demande déplacée.....rn*des papas en général, mais en fait cela vaut pour tout conjoint n'ayant pas les enfants en garde principale et à 95% se sont les papas.....rnnb: j'ai bien voulu aller porter plainte mais je n'ai pas pu car il fallait le faire constater non pas par des témoins (2 personnes m'avaient fait des témoignages en ce sens, y compris la maîtresse d'école...) mais par un travailleur social, lequel refusait de se déplacer parce que j'avais un avocat puisque en cours de divorce

Par **PaulFinch**, le **08/04/2013 à 15:24**

bonjourrnJ'ai le meme probleme avec mon ex, et passé devant le jaf ne sert à rien, elle à menti disent que c'etait son pere qui gardais les enfants à son domicile la nuit quant elle travail, en faite c'est son conjoint qui vis une semaine sur deux chez elle, et elle une semaine sur deux chez lui, et sinon c'etait personne. Dernierement il y a eu un petit suivi des assistante sociale, car la dame a eu 3 enquêtes sociale, apparament sans resultat, et pour deux ou trois jour ça à été une nounou qui les gardaient. Dure à prouvé donc, et l comment prouvé quant à la police ou à la gendarmerie, on vous dit je site " nous ont veux un flag". Quant il s agit de surveillé pour les cambriolage ils surveillerais, mais pas là!